

INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Population estimée

✓ 10,1 millions

Classement au GCI 2020

✓ 42^{ème} en Afrique
179^{ème} au monde

Indice de Développement des Nouvelles technologies

✓  172^{ème} (15%)

Classement à l'échelle des nations (NCSI)

✓  156^{ème} (3%) sur 160 pays

Développement de politique de cybersécurité au niveau du pays.

Indicateur d'évaluation :

Le gouvernement ou l'État dispose d'un comité, d'un conseil, d'un groupe de travail...etc. pour la coordination de la politique de cybersécurité au niveau national.

✗ Non

Analyse et information sur les cybermenaces au sein du pays

✗ Non

Formation dans le domaine de la cybersécurité : Licence, Master ou Doctorat.

✗ Non

Rapport disponible sur [ITU.INT](#)

L'indice de développement des technologies de l'information et de la communication est un indice synthétique publié par l'Union internationale des télécommunications des Nations unies sur la base d'indicateurs convenus au niveau international.

Site officiel [NCSI](#)

L'ARCT est l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications chargé d'implémenter une politique de sécurité de données. Elle a été mise sur pied par [Décret n° 100/112 du 05 Avril 2012](#). Quoiqu'il existe une loi sur la cybercriminalité au sein du pays. Confère [LOI N°1/05 DU 22 AVRIL 2009 PORTANT RÉVISION DU CODE PÉNAL \(CODE PÉNAL\) - Chapter V](#)

Pour information, de Janvier 2012 à Décembre 2012, l'ITU a conduit un projet de mise en oeuvre du CIRT national du Burundi

Des initiatives privées existent.

Sources : [NCSI](#)
Données issues de l'évaluation du 21 Décembre 2020
[GlobalCybersecurityIndex](#)
[ITU](#)
[Nation Unies par le REOI-2018-005](#)



INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Association couvrant la thématique de la cybersécurité

✗ Non

Participation aux actions de coopération internationale pour la lutte contre le cybercrime - Contribution

✓ Oui à (17%)

Le Burundi est membre de ITU-IMPACT

Existence et mise en place d'outils pour la protection des services numériques : institutions et organismes de suivi de l'application, de protection des données

✗ Non

Existence d'un cadre légal pour identifier les OIV du pays.

✗ Non

Autorité compétente pour la supervision des actions majeures de cybersécurité

Mécanisme d'identification numérique unique des citoyens

» Élément d'évaluation :

Le gouvernement fournit un identifiant unique et permanent à tous les citoyens, résidents et personnes morales.

» Régulation de l'identification numérique.

» Horodatage réglementé.

✗ Non

Sources : [NCSI](#)

Données issues de l'évaluation du 21 Décembre 2020

[GlobalCybersecurityIndex](#)

[ITU](#)

Nation Unies par le REOI-2018-005



INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA CYBERSÉCURITÉ

RÉPONSE ET TAUX DE PRÉSENCE

PRÉCISIONS SUR INDICATEURS

Existence d'une loi sur la protection des données et acteurs

 Non

Existence d'un CERT ou CSIRT au niveau du pays

 Non

Fonctionnement des services de répression du cybercrime au sein du pays

 Non

Participation aux exercices internationaux de gestion de crises cyber

 Non

Lutte contre la cybercriminalité Investigation Numérique

 
Oui à 11%

Pour information, de Janvier 2012 à Décembre 2012, l'ITU a conduit un projet de mise en oeuvre du CIRT national du Burundi

Penal Code, Chapter V,
Articles 467 – 470

Sources : [NCSI](#)

Données issues de l'évaluation du 21 Décembre 2020

[GlobalCybersecurityIndex](#)

[ITU](#)

[Nation Unies](#) par le REOI-2018-005